

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans le dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du Journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 FÉVRIER

Les ennemis des Cultivateurs

On ne saurait contester aux adversaires de la loi sur les céréales, adversaires qui se recrutent exclusivement dans les rangs du parti républicain, une excessive fertilité d'imagination. Nous avons déjà annoncé quelques-uns des expédients qu'on se propose d'employer pour retarder la discussion d'une loi dont les agriculteurs attendent le vote avec une si vive et si légitime impatience. On vient d'imaginer une ruse nouvelle. On se rappelle que la discussion de la loi avait été entamée l'année dernière et qu'elle avait été brusquement interrompue par un vote de surprise qui avait renvoyé le projet à l'examen de la commission. La Chambre se refusait en effet à accepter les conclusions de celle-ci, conclusions tendant à établir sur les blés étrangers un droit variable, fixé d'après l'état du marché. La commission a, en conséquence, élaboré un nouveau système élevant d'une manière fixe de 3 à 5 fr. par quintal le droit sur les blés étrangers.

Les républicains, qui ont employé mille ruses pour l'ajourner, emploieront les moyens les plus blâmables pour empêcher le vote.

Déjà deux orateurs, M. Lyonnais et M. Thévenet, ont parlé de la guerre civile, de la guerre sociale. Pourquoi de si terribles menaces ? Parce que l'agriculture réclame les moyens de vivre. Le soleil de la République ne luit que pour les villes et non pour les campagnes.

Les feuilles républicaines appellent les partisans de la loi « les marquis du pain cher ». Les appellations de ce genre ont le double tort d'être fausses et d'exciter les plus mauvaises passions. Tous nos paysans désirent la surtaxe des blés étrangers, et ils ne sont pas plus marquis que les ouvriers des villes.

Pourquoi serait-ce un crime d'accorder

un droit compensateur à la production agricole ? On accorde des primes à certaines industries, aux sucres, par exemple. On fait bien de favoriser l'industrie des villes, on ferait bien aussi de favoriser l'industrie des campagnes, la plus importante de toutes.

Mais, dit-on, la loi augmentera le prix du pain, ce qui est odieux. Déjà cet argument avait été employé quand il s'est agi des la taxe de 3 francs ; la taxe a été votée quand même et le prix du pain n'a pas augmenté. L'argument est donc réfuté par les faits.

La vivacité de la lutte, la passion que le parti républicain y apporte, doivent éveiller notre attention. Cette loi est évidemment très importante, puisqu'elle est appelée à rendre d'immenses services aux populations laborieuses des campagnes ; mais l'opposition acharnée qu'elle rencontre n'est pas justifiée, car cette loi ne fait aucun mal aux ouvriers des villes ; elle leur rend, au contraire, par contre-coup, de signalés services.

Que les agriculteurs n'oublient pas, non-seulement la profonde indifférence, mais l'hostilité absolue des républicains pour les intérêts les plus pressants de l'agriculture nationale.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

UN PEU TARD

Cette question si grave et si importante des céréales, bien que venue — ce n'a pas été sans peine — en discussion officielle, reste au second plan des préoccupations.

On ne peut cette fois reprocher beaucoup cet abandon à nos parlementaires. Forcément la question intérieure, qui, hélas ! deviendrait peut-être promptement et au premier chef question extérieure, absorbe toute l'attention.

Samedi, toute la journée, on a été au Parlement et dans les différents milieux parisiens sous le coup des plus sombres impressions. Le prétexte des élections du Reichs-

tag a paru insuffisant comme source des nouvelles alarmantes que les échos de l'Élysée et du quai d'Orsay renvoyaient à chaque instant.

Nous ne voulons pas nous appesantir sur ces bruits, mais nous devons constater qu'ils ont produit une vive émotion dans les régions officielles.

On disait un peu partout que plusieurs ministres et non des moins importants avaient déclaré que dans des circonstances aussi graves une reconstitution immédiate du cabinet était urgente. On ajoutait même, et sur ce point nous faisons les plus expresses réserves, que les titulaires des affaires étrangères et de la guerre avaient compris la nécessité absolue de leur retraite.

Si c'est le commencement de la sagesse, il faut s'en féliciter, tout en regrettant que ce commencement vienne si tard.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

Le projet d'impôt sur le revenu, discuté de nouveau au conseil des ministres et sur lequel aucune décision n'a été prise, rencontre une vive hostilité dans la Chambre, à droite comme à gauche. On est unanime, dans les couloirs, à trouver l'invention de M. Dauphin aussi bâtarde que dangereuse.

DROITS SUR LES CÉRÉALES

Il paraît que les délégations ouvrières venues à Paris, pour protester contre l'élévation des droits sur les céréales, sont allées voir le ministre de la guerre.

« Le général Boulanger a fait aux délégués le plus aimable accueil ; il leur a déclaré que ses opinions étaient libre-échangistes et qu'il était hostile à toute surtaxe sur les céréales. Il a ajouté que dans le conseil il s'était prononcé contre le relèvement des droits et qu'il garderait cette attitude. »

Nous demandons que M. Boulanger soit nommé ministre de l'agriculture au prochain remaniement ministériel.

LES PROCÉDÉS ALLEMANDS

D'après une communication reçue de Berlin, les clairons et les tambours de l'armée allemande étudient avec acharnement les sonneries et batteries françaises. Ce serait le pendant de l'affaire des casques de dragons français de Metz.

LA LOI MILITAIRE

La nouvelle loi militaire que la République s'apprête à nous imposer contient un singulier article.

La commission, d'accord avec le général Boulanger, veut rendre obligatoire l'instruction militaire pour tous les jeunes gens de 17 à 20 ans.

Les candidats aux brevets universitaires, y compris le baccalauréat, devront subir un examen militaire avant d'obtenir leur brevet ou diplôme. Les autres, c'est-à-dire la grande masse, assisteront à des exercices militaires, une fois par mois, le dimanche, au chef-lieu de canton. Ceux qui manqueront à l'exercice seront punis, conformément à la loi ; de plus, pendant leur service régulier, ils seront privés du bénéfice de la libération anticipée, prévu par les articles 46 et 47 de la loi projetée.

Cette aggravation des charges militaires est un nouveau bienfait des temps modernes. Pour la justifier, ses auteurs disent : En Allemagne, le landsturm comprend tous les hommes de dix-sept à quarante-deux ans. En France, le service militaire se termine à quarante ans. Nous sommes encore moins accablés que nos voisins. — C'est possible, mais leur mal ne diminue pas le nôtre.

LE BEURRE. — Le Parlement vient de voter une loi sur la répression des falsifications du beurre, dont les principales indications sont utiles à connaître :

La loi interdit d'une manière absolue de donner le nom de *beurre* à des mélanges contenant avec du beurre, et dans une proportion quelconque, de la margarine, des

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CHERCHER LA MÈRE

VI

Quelques jours après, M^{me} des Etangs écrivait à l'oncle Agénor et le pria de passer chez elle. Dès qu'il entra dans son salon, elle lui dit d'un air de triomphe :

— Eh bien, monsieur de Mirpont, j'ai trouvé la veuve demandée.

— Quelle veuve ? s'écria-t-il avec stupéfaction.

— Eh bien, M^{me} Balmorin, la seule veuve qui puisse vous tenter.

— Clary !... elle est veuve... ce n'est pas possible.

— Puisque je vous le dis. Lisez plutôt cet article d'un journal qui date déjà de quelques jours, mais qu'on vient de m'apporter à l'instant.

Agénor, tout tremblant d'émotion, prit le journal et lut l'article suivant :

Le drame de la rue de la Chaussée-d'Antin.

Il courait depuis quelque temps des bruits peu rassurants sur l'état de la caisse d'un notaire, M. Flornay, ruiné, disait-on, par les dépenses folles de sa femme et de sa fille, deux poupées

à la mode. Les plus belles poupées de nos enfants ne coûtent jamais plus d'une centaine de francs, mais les poupées vivantes que nous avons le malheur d'épouser nous coûtent quelquefois des millions. Depuis quelque temps, les clients du notaire, effrayés par la perspective d'un désastre, se pressaient dans l'étude, pour demander l'argent qu'ils avaient déposé avec confiance, à la suite d'acquisitions d'immeubles ou pour des placements hypothécaires, et qu'ils commençaient à réclamer avec insolence et avec des cris de bourses en peine.

Les clercs répondaient invariablement : le patron est parti pour un voyage d'affaires, et sera peut-être longtemps absent.

Ce n'est pas le notaire qui est absent, disaient les clients, c'est notre argent. Quand on vient frapper à la caisse, la porte ne s'ouvre plus ; Monsieur l'argent n'est plus visible ; il est absent comme M^{me} Benoiton.

Mais un des clients, plus emporté que les autres, nature violente, sanguine et terrible dans ses accès de colère, un M. Balmorin, qui avait déposé cent mille francs chez M. Flornay, arriva tout juste au moment où le notaire venait de partir pour l'étranger, avec les fonds de ses clients.

Sa femme et sa fille sont restées à Paris, où sans doute elles vivront encore confortablement.

Les contrats de mariage des femmes de notaires sont remplis de précautions qui leur permettent de narguer les créanciers du mari.

Tout était en rumeur dans l'étude quand M. Balmorin y entra. En apprenant la fatale nouvelle qui lui annonçait sa ruine, il fut dans un état d'effroyable surexcitation. Il étouffait, des bouffées de sang lui montaient au visage, ses yeux devinrent fixes et hagards, sa face violacée. Tout à coup il poussa un cri rauque, qui ressemblait à un râle, et tomba sur le parquet comme une masse inerte. Il venait de mourir subitement, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Mais voyez comme Regnard avait raison de dire :

« Un savant philosophe a dit élégamment :
 Dans tout ce que tu fais, hâte-toi lentement. »

M. Balmorin s'était trop pressé de mourir. S'il y avait mis un peu de patience, il aurait appris que le maître-clerc de M. Flornay, auquel il venait de remettre ses cent mille francs, s'était bien gardé de les donner au notaire. Prévoyant une catastrophe, il avait conservé intégralement le dépôt, qu'il s'est empressé de rendre à la veuve du malheureux M. Balmorin. Voilà un maître-clerc qui ne ressemble guère aux caissiers infidèles qui font sauter la caisse.

Au milieu des escrocs, des fripons, des banquiers routiers qui émaillent agréablement notre société parisienne, Dieu nous doit bien, de temps à autre, un honnête homme de consolation (1).

Quand Agénor eut fini sa lecture, il était tout étourdi, tout bouleversé, et se demandait s'il était bien éveillé.

— Ah ! madame, dit-il à M^{me} des Etangs, si vous saviez quelle émotion... Ma Clary, le rêve de toute ma vie... un rêve déjà ancien, mais une femme toujours belle, que les années ont à peine effleurée.

Puis, ajouta M^{me} des Etangs qui, en sa qualité de mariée, était une femme positive, sa fortune n'est pas ébréchée, puisque le premier clerc lui a rendu les cent mille francs.

— Que dites-vous là ? s'écria Agénor, qui était avant tout un homme désintéressé et chevaleresque, est-ce que je tiens à cette misérable question d'argent ? Ce que je veux, ce que j'aime, c'est son cœur d'or ! Mais je voudrais qu'elle eût tout perdu pour avoir la joie de l'enrichir, car j'ai une petite fortune, maintenant, je voudrais...

— Vous êtes superbe et fabuleux, répondit M^{me} des Etangs.

(1) Ce trait est historique, non pas le petit drame, qui est de pure invention, mais l'acte de probité du maître clerc.

graisées, des huiles ou toute substance étrangère. Les pénalités sont très sérieuses. Elles comportent de la prison, de six jours à six mois, et de l'amende variant entre 50 et 3,000 fr.

Nous devons faire remarquer que non-seulement les fabricants de substances ainsi falsifiées seront passibles des peines ci-dessus énoncées, mais encore que les marchands au détail seront également punissables, à moins qu'ils ne puissent indiquer la provenance et le producteur de la marchandise.

Indépendamment des pénalités de prison et d'amende, les tribunaux pourront, à leur gré, ordonner l'affichage des jugements et leur publication par voie d'annonce.

En cas de récidive, le maximum de la peine sera toujours appliqué, et la plus grande publicité sera donnée au jugement.

La loi prescrit également que les consignataires et expéditeurs des marchandises devront toujours désigner clairement sur les factures sous les désignations véridiques de beurre, margarine, oléo-margarine, etc.

Les voituriers et toutes les compagnies de transport devront exiger ces indications, que les intéressés devront établir sous peine de six jours à un mois de prison ou d'une amende de 75 fr. à 4,000 fr., les deux peines pouvant être appliquées ensemble ou séparément.

Les agents des douanes et ceux des contributions sont particulièrement chargés d'exercer la surveillance sur tous les beurres en cours de transport.

ARRESTATIONS EN ALSACE-LORRAINE

En Alsace-Lorraine, le gouvernement poursuit sa campagne de terroirisation. La loi des suspects est appliquée avec une excessive rigueur. Or, pour être suspect, il suffit d'avoir, dans sa famille, un membre qui ait été, à une époque quelconque, affilié à la *Ligue des Patriotes*.

L'internationalisme et le socialisme sont toujours et plus que jamais considérés comme crimes de lèse-patrie. Aussi le nombre des arrestations va-t-il croissant.

Les personnages les plus notables sont conduits en prison pour effrayer les électeurs. A Sainte-Marie-aux-Mines, des perquisitions ont été opérées chez M. Bourgeois, fabricant; chez M. Blech, conseiller général et directeur d'une importante manufacture qui occupe plus de 2,000 ouvriers. Ces Messieurs ont été arrêtés et mis en prison. A Mulhouse, M. Jordan, directeur d'une fabrique considérable, a été lui aussi emprisonné.

On écrit de Guebwiller au *Temps*:

« Il y a deux jours, le juge d'instruction de Colmar, flanqué du commissaire de police et de deux gendarmes, faisait irruption dans le domicile de M. Richard Bollecker, à Guebwiller, et saisissait chez ce paisible citoyen la correspondance, la copie de lettres, les tableaux et livres patriotiques qu'il possédait. La perquisition n'a pas duré

— Je cours chez elle ! s'écria-t-il, je vais faire ma demande, et dès que l'année du deuil sera expirée... Ah ! mais, dit-il en s'arrêtant tout à coup, il y a une difficulté.

— Laquelle ?

— Je n'ai pas son adresse. Car enfin la maison devant laquelle j'ai vu, avec désespoir, la belle mariée descendre de voiture était la maison de son père, et je ne sais maintenant...

— Eh bien, et le dictionnaire de Bottin, qui est d'une si grande obligeance ! Vous y trouverez l'adresse du défunt. Quand il s'agit d'un ménage, on n'inscrit que le mari sur le Bottin, mais cela sert à retrouver la veuve quand le mari est mort.

— C'est juste, dit Agénor; vous pensez à tout.

On ouvrit le dictionnaire, on trouva l'adresse désirée, Agénor quitta M^{me} des Etangs, qu'il eût embrassée s'il l'eût osé, pour la bonne nouvelle qu'elle venait de lui donner, et il courut chez M^{me} Balmoria.

Il était tout ému, tout palpitant. Il avait cette joie étonnée des gens qui ne comptent plus sur le bonheur, le voient survenir tout à coup. Le express, lui était venu lentement, par la diligence, du voyage, et si peu défranchi, en lui donnant une femme toujours si charmante, que l'heureux Agénor pardonnait toutes ses lenteurs à ce bonheur retardataire.

(A suivre.)

ANALIS SÉGALAS.

moins de quatre heures. M. Bollecker a été arrêté.

» Hier encore, des perquisitions ont eu lieu chez M. M. Sautier, architecte, et Graff, entrepreneur.

Ces personnes, qui occupent toutes des situations très indépendantes à Guebwiller, sont soupçonnées d'avoir des relations secrètes avec les membres les plus influents de la *Ligue des Patriotes* à Paris, et comme telles sont considérées comme compromettantes pour la sécurité de l'État allemand.

Un simple employé, de nationalité suisse, a été arrêté à Mulhouse pour un motif bien singulier. Il y a plusieurs années, ce Suisse reçut la visite d'un agent de la *Ligue des Patriotes*, et pour se débarrasser de ses obsessions, il lui remit quatre francs ! Aujourd'hui la police prussienne l'appréhende comme adhérent à la Ligue et le met en prison.

La police prussienne connaît donc par cœur les noms des membres de la Ligue, elle possède même le nom des souscripteurs de hasard. N'est-ce pas singulier ? Mais puisqu'elle est si bien renseignée, elle doit savoir que cette fameuse Ligue n'est qu'une ridicule invention de quelques brouillons sans consistance et sans crédit. Personne en France ne prend au sérieux le franc-maçon Déroulède; son nom qui retentit dans les cafés-concerts n'a point pénétré dans les milieux sérieux, il est absolument inconnu dans nos campagnes. Quand M. de Bismarck part en guerre contre M. Déroulède, il se moque de son public et chacun se demande : Au fond que veut-il ?

La *Petite France* de M. Wilson répond à cette question en disant : Les Prussiens ne veulent pas nous déclarer la guerre, mais il nous provoquent à la leur déclarer nous-mêmes.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Nous lisons dans la *France militaire* :

« Les préparatifs de mobilisation seraient, à ce que l'on assure, complètement terminés.

» Tout ce qui peut être fait avant une déclaration de guerre a été accompli.

» Les Compagnies de chemins de fer ont manœuvré avec un zèle rare, à seule fin de dégager complètement leurs gares de transit. Les marchandises de petite vitesse sont expédiées au jour le jour, par des trains spéciaux, ce qui permet d'avoir toujours le plus grand nombre de wagons et de trucs disponibles.

» Les ateliers de réparations du matériel ont fonctionné jour et nuit, si bien que l'on possède aujourd'hui le maximum de moyens de transports dont on puisse disposer.

» De leur côté, les Commissions de réquisition ont travaillé d'arrache-pied. Là encore rien n'a été abandonné au hasard.

» Au premier ordre, le service fonctionnera avec une ponctualité et une précision admirables.

» Pendant ce temps, l'armée travaille jour et nuit, la nuit surtout.

» Comme le grand état-major compte beaucoup sur la soi-disant impressionnabilité de nos troupes, qu'il considère comme incapables de résister dans les ténèbres à une attaque brusque et bien dirigée, on habitue l'infanterie à manœuvrer la nuit, par tous les temps et par les chemins les plus mauvais.

» Un de nos correspondants nous a adressé à ce sujet des détails on ne peut plus complets et instructifs.

» A nous d'en faire notre profit et de ne pas négliger cette partie de l'instruction des troupes, qui a bien son importance.

» La nuit, en effet, les objets ne se présentent pas à la vue sous le même aspect que pendant le jour; on ne se rend alors que très difficilement compte des distances.

» Bref, si le soldat n'a pas été préparé par un dressage spécial, il peut se trouver, le cas échéant, fort embarrassé s'il est complètement annihilé dans ses moyens d'action.

» Nous ne saurions donc trop recommander à nos commandants de corps d'armée de suivre l'exemple qui leur est donné par nos voisins, et de profiter de la latitude qui leur a été laissée par le ministre, de régler à leur guise le programme des manœuvres de garnison, pour faire exécuter à leurs troupes, pendant la nuit, des marches et des opérations de guerre à grande envergure.

» On devra surtout habituer nos soldats, par des alertes nocturnes, à se former rapidement, en ordre et en silence.

» Ces exercices ne peuvent être que très profitables à tous les points de vue, car ils sont une excellente école aussi bien pour le soldat qu'ils aguerrirent, que pour l'officier qu'ils accoutument à prendre avec décision et promptitude ses dispositions pour le combat.

— La période d'exercice de douze jours étant terminée, tous les réservistes ont été renvoyés vendredi matin dans leurs foyers.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 19 février 1887.

La semaine se termine dans des conditions bien meilleures que celles sous lesquelles elle avait commencé : 3 0/0, 78,30 ; 4 1/2 0/0, 106,40.

Le cours de 1,300 a été bien défendu sur les actions du Crédit Foncier qui clôturent à 1,330. Ces actions sont au premier rang parmi celles qui devront bénéficier d'une importante reprise. Les obligations foncières et communales ont toujours un bon courant d'affaires, les capitalistes les mettent en portefeuille parce que ce sont des valeurs de placement et non des valeurs de spéculation.

Les cours sont bien tenus sur les actions de la Société Générale qui se négocient à 457,75. Il faut s'attendre à voir sur ces titres des niveaux plus élevés en harmonie avec la valeur réelle; le bilan arrêté le 31 janvier fait ressortir comme bénéfices du mois une somme de 300,000 francs.

Les polices A B de l'Assurance Financière se recommandent à l'attention des capitalistes désireux de posséder un titre dont les garanties sérieuses assurent la solidité. Le prix d'achat peu élevé en fait d'ailleurs une valeur accessible à tous et l'intérêt donné aux porteurs est fort rémunérateur à 5 0/0.

La Banque d'Escompte de Paris est une des sociétés de crédit qui sont appelées à profiter le plus de la reprise attendue, le relèvement de ces actions sera d'autant plus rapide que la baisse a été moins justifiée.

Les Méridionaux Italiens sont en reprise. Ils reverront le cours de 800.

Les obligations de la Caisse générale de l'épargne sont recherchées dans les environs du prix de 395 fr. Leur revenu est de 30 fr.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes Courants est invariable à 600.

Le Crédit Lyonnais cote 545; ce mouvement de hausse bien que peu prononcé ne repose sur aucun motif sérieux et ne doit pas être de longue durée.

On a fait jusqu'à 75 centimes de déport sur les actions de Panama, aussi les cours de cette valeur ont-ils présenté une grande fermeté à 398,75.

Les obligations des chemins de fer attirent une bonne partie des disponibilités de l'épargne et maintiennent facilement leurs plus hauts cours. Les actions sont également bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

CANTON DE MONTREUIL-BELLAY

Election au Conseil d'arrondissement

Du dimanche 27 février

CANDIDAT CONSERVATEUR

M. Prosper COUSCHER

Ancien Président du Tribunal de Baugé, Propriétaire à Brézé.

Suivant l'usage, nos ateliers étant fermés demain mardi, l'*Echo Saumurois* ne paraîtra pas.

M. Guoin (Edmond-Alphonse-Marie), capitaine de 4^{me} classe d'état-major du génie, chef du génie à Saumur, est nommé chef de bataillon. — Conserve sa position actuelle.

L'Ecole des Frères de Saumur vient d'être de nouveau cruellement éprouvée. Le frère Rupert, directeur, vient d'être enlevé à sa famille religieuse après quelques jours de maladie seulement. Ce vénérable directeur avait fait à Saumur, de 1845 à 1851, un cours remarquable et formé des élèves distingués. Il avait été appelé de nouveau parmi nous, il y a bientôt cinq ans, pour remplacer comme directeur le frère Cabel, décédé également.

Le frère Rupert se distinguait par sa piété, son amour des enfants et par sa sollicitude pour leur bonheur.

Originaire du Puy (Haute Loire), il a succombé dans sa 74^e année.

Saumur, le 20 février 1887.

Monsieur le Rédacteur,

Le Conseil municipal de Saumur a été bien inspiré en prenant en considération la rectification d'alignement de la rue des Ecuries, si délaissée jusqu'ici.

La voici donc classée, cette pauvre rue ! Cela promet un entretien passable; elle ne sera plus encombrée par des masses de fumiers, lesquels, avec nombre d'impedimenta en dérivant, en rendent la circulation impossible.

La population comprend plus de quarante ménages; leurs impôts viennent d'être augmentés — ce qui n'est point négligé à notre époque, — aussi espèrent-ils que l'administration municipale aura égard à leur situation, et les traitera non sans doute à l'égal de ceux de la rue d'Orléans, mais du moins en raison des charges nouvelles dont on les gratifie.

Les maisons de détail ont de tout temps été jugées indispensables dans ce quartier. A diverses époques, l'autorité militaire les a favorisées. Elle a même désigné comme cantine le cabaret Loyseau qui se distinguait par sa bonne tenue, afin que les hommes de service dans les casernes ne puissent trouver prétexte à s'éloigner et à se montrer en public dans leur tenue de travail, parfois trop négligée.

Aujourd'hui, ces ménages retrouveront leur prospérité d'autrefois, grâce à plus de propreté, à un accès plus facile, à l'éclairage qui leur sera accordé, puisque leurs impôts sont bientôt à la hauteur de ceux des quartiers non excentriques de la ville. Agréé, etc.

UN PASSANT.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Deuxième séance du 20 février 1887

4^e SOCIÉTAIRES

Fusil Gras, à 200 mètres. — Médaille : M. de Guibert.

Revolver, à 30 mètres. — Médaille : M. de Guibert.

2^e NON SOCIÉTAIRES

Fusil Gras, à 200 mètres. — Médaille : M. Dumas.

Troisième séance, le dimanche 6 mars, à 9 heures du matin. — A chaque séance, des cartouches sont mises à la disposition des hommes de la disponibilité, de la réserve et de l'armée territoriale.

Le Capitaine-Directeur,
G. DOUSSAIN.

UNE MESURE MALADROITE ET INJUSTE

Le *Journal officiel* continue à publier les listes des commissions départementales pour l'Exposition de 1889.

On est frappé, en parcourant ces listes, de voir qu'un certain nombre de négociants et d'industriels, malgré leurs titres anciens et nombreux, sont exclus de ces commissions.

Un tel exclusivisme, s'il n'était surtout injuste, serait au moins maladroit. Il prouverait que le gouvernement veut faire de l'Exposition une affaire de parti; dans ce cas, le succès en serait sérieusement compromis.

ANGERS.

A part quelques bals parés et travestis, c'est à peine si l'on s'aperçoit que nous sommes en carnaval.

Très peu de masques se sont montrés hier dans les rues.

Concert Lelong. — C'est vendredi prochain, 25 février, qu'aura lieu au Cirque le concert annuel donné par M. Lelong, le sympathique chef d'orchestre du Théâtre et de l'Association artistique, avec le concours de M^{me} Lebec-Espigat, M^{lle} Guilbert, M^{me} Neveu, Bailly et Nury.

Piano tenu par M. Meiners, accompagnateur du Grand-Théâtre.

Prix des places : loges et gradins, 4 fr.; stalles de parquet, 3 francs; pourtours, 2 fr. 50; premières, 2 francs; secondes, 1 fr.

On se procure des billets à l'avance chez le concierge du Cirque et chez les marchands de musique.

PROSPÉRITÉ RÉPUBLICAINE

Les journaux de Maine-et-Loire, pays no-

toirement connu dans le monde agricole pour l'engraissement du bétail, racontent que les dernières et plus importantes foires du département ont été déplorables pour les cultivateurs.

Non-seulement les prix offerts par les nombreux acheteurs pour Paris, qui y affluèrent comme d'habitude, n'étaient point rémunérateurs pour les fermiers, mais c'était à peine s'ils équivalaient aux prix que le bétail maigre leur avait coûté il y a un an.

Nous recommandons ce détail, qui confirme tout ce qui se dit en ce moment à la Société des agriculteurs de France, aux spécialistes en chambre des journaux anti-protectionnistes qui recommandent gravement aux cultivateurs de se récupérer par l'engraissement du bétail, des pertes qu'ils font sur la production des céréales.

TOURS.

Un terrible accident est arrivé, vendredi soir, vers 6 heures, à la gare d'Orléans, à Tours.

M. Pichon, aiguilleur, âgé de 50 ans, se trouvait, à 400 mètres environ des bâtiments de la gare, quand il a été écrasé par une machine en manœuvres qu'il n'a pas eu le temps d'éviter.

POITIERS.

De grands bals ont eu lieu, samedi et hier soir, à l'Hôtel-de-Ville de Poitiers.

Un arrêté avait été pris à cet effet pour l'ordre d'arrivée et le stationnement des voitures.

RENNES.

Avant de quitter Rennes pour se rendre à Amiens, le général Lewal a offert un grand bal aux officiers du 40^e corps. Cette fête a admirablement réussi. M^{re} Lewal faisait les honneurs et a pu recueillir de tous les invités l'expression des regrets causés par le départ du général pour le 2^e corps.

LES SABLES-D'OLONNE.

C'est le 9 mars prochain qu'aura lieu la plus grande marée du siècle.

Ce jour-là, à basse mer, on pourra voir certains rochers de l'Océan qui sont à une grande profondeur, et notre belle plage aura plus d'un kilomètre de largeur.

Avis aux curieux.

Triboulet, s'inspirant du chevaleresque défi de François I^{er}, qui avait un jour proposé à Charles-Quint de régler leurs différends dans un combat singulier, au lieu de sacrifier tant de vies humaines dans des guerres meurtrières, publie cette semaine un grand dessin dû au crayon si franchement humoristique de Blass. — On y voit François I^{er} — Grévy — s'escrimant contre Charles-Quint — Guillaume — pendant que leurs témoins contemplent avec une légitime émotion ce duel singulier.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN DRAME DE FAMILLE

I

Lorsque M. Eugène Archambault, négociant en huiles, se retira des affaires, il était encore dans la force de l'âge, car il n'avait que cinquante ans, et, lorsqu'on jouit d'une excellente santé, c'est certainement l'âge où, grâce à l'expérience qu'on a acquise dans la pratique des hommes et des choses, on est plus à même que jamais de traiter les affaires commerciales de façon à les rendre fructueuses.

Mais M. Archambault, qui était dans une situation de fortune lui permettant de vivre de son revenu, eut encore la bonne chance de trouver à vendre son établissement très avantageusement et argent comptant. Il n'hésita pas et devint rentier.

Souvent, l'homme qui a toujours mené la vie active du commerçant et qui la quitte brusquement pour se livrer entièrement aux douceurs du farniente, sèche d'ennui au bout de six mois et meurt de repos forcé.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des Gens de Lettres.

Avis mortuaire

Les bienfaiteurs et amis de l'École des Frères de Saumur qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de se considérer comme étant invités à assister aux obsèques du très regretté frère RUPERT, directeur, qui auront lieu demain mardi, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre.

FAITS DIVERS

On écrit de Bordeaux au Temps que deux Sociétés de cuisiniers, le Syndicat des cuisiniers de Bordeaux et du Sud-Ouest et la Société de Saint-Laurent, viennent d'ouvrir, rue de Condé, dans le local du Musée commercial, une exposition culinaire dont le produit est destiné à créer une école professionnelle de cuisine qui formerait pour les nombreux hôtels de Bordeaux et pour ceux de la région des chefs distingués.

Les salles de l'Exposition sont décorées à profusion de drapeaux, de tentures, de plantes ornementales. Quelques-unes des pièces exhibées sont remarquables. Il y a notamment un « socle des chasseurs » garni de faisans, de cailles, de mauviettes, et couronné par un paon qui fait la roue ; un pâté de foie gras formant damier ; une corbeille de fleurs d'où jaillit une galantine de volaille ; un saumon servi sur une cascade qui tombe dans une vasque où se baignent des dauphins, etc.

Tout cela est fort curieux et dénote un grand progrès, tant dans l'art d'accommoder les mets que dans celui de les présenter à l'œil.

L'affluence des visiteurs a été considérable le jour de l'ouverture.

On a vendu jeudi aux enchères, à Liverpool, le *Great Eastern*, le fameux navire monstre. Le plus gros enchérisseur est allé jusqu'à 26,000 livres sterling, prix auquel le bâtiment lui a été adjugé.

PEAUX DE LAPIN !

Qu'est-ce qu'on fait des peaux de lapin ? M. Grubier, délégué par le commerce à l'exposition d'Amsterdam, va nous le dire :

C'est à la faveur des procédés de teinture que le lapin français ou lapin domestique a envahi le monde entier. Il se présente sous des noms multiples, dont il s'accommode à merveille, selon les circonstances. Lorsqu'il est travaillé à poil long, il porte le nom de sibérienne, le plus souvent de *marre* de n'importe quel pays. Lorsqu'il a subi la façon de l'éplage, qui consiste à lui retirer la pointe, on le nomme *castor*. Au poil rasé à la mécanique, façon peluche de velours, on le présente au public sous le nom de *loutre* de toutes mers possibles, voire les plus poissables.

Les chats de gouttière, bien qu'en plus petit nombre, le suivent dans ces pérégrinations et se débilitent comme lui sous les

noms d'emprunt les plus bizarres.

M. Grubier raconte qu'une dame venant d'Amérique où elle avait séjourné vingt ans, le consulta un jour sur le cas de son manchon. — « Une loutre magnifique », disait-elle, qu'elle avait laissé détériorer par la « mite » et qu'elle voulait faire réparer à tout prix. En examinant ce manchon, M. Grubier reconnut que cette « loutre magnifique » n'était qu'une peau de chat habilement « travaillée ». Le manchon avait été payé 450 francs ; il ne valait pas plus de 6 fr. 50.

La fabrication de la peau de lapin, ajoute notre auteur, entre au moins pour les deux tiers dans la consommation des fourrures de l'univers.

Voilà une révélation qui va faire frémir bien des dames et leur donner des inquiétudes sur la valeur de leurs luxueux manteaux, payés comme loutre authentique !

Mieux vaut tard que jamais

Certainement se guérir après sept ou dix ans de maladie avec une dépense minime est beau, mais il est plus sage encore, au premier signe de malaise, de prendre quelques Pilules Suisses, afin d'éviter les plus graves maladies. La Planche (Deux-Sèvres). Depuis sept ans, je souffrais ; j'étais sans appétit, le peu que je mangeais me gonflait, me produisait un malaise, un mal de tête qui me faisait beaucoup souffrir. Ma mère avait presque les mêmes souffrances que moi ; depuis que nous faisons usage de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, nous ne souffrons plus : tous nos maux ont disparu. Baptiste Brémond. — Villeneuve (Vendée). Depuis plus de dix ans, ma femme souffrait de malaises dans le ventre, occasionnés par des gonflements qui l'empêchaient de travailler ; tous les remèdes employés n'avaient donné aucun résultat. Depuis qu'elle prend de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50, elle se trouve très bien, ses douleurs disparaissent. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Jean Hillaret. Légalisation des signatures par MM. les maires.

Le plus succulent des desserts est sans contredit les Ananas conservés dans un sirop de sucre préparé par la Maison Toutout, de la Martinique. — Cet excellent produit, mis à la portée de tous par son prix modique, n'est vendu à l'ÉPICERIE CENTRALE que 0 fr. 95 c. la boîte contenant un Ananas entier.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^e, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Gouaches, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Pour cause d'agrandissement, la Maison LIVERANI vient de transférer ses Magasins de Chapellerie place de la Bilange, n° 4.

LE LAPSUS D'ABNER

On devait jouer *Athalie* au théâtre de Niort, les amateurs de tragédie classique se frottaient les mains. Patatras ! Consternation générale : l'acteur

Aussi quand il n'eut plus à songer à ses affaires de négoce, il occupa ses loisirs à des fondations utiles.

C'est à lui qu'on doit l'institution de la Société de secours mutuels des placiers ; il dota les bibliothèques populaires d'un nombre considérable de volumes nécessaires à l'instruction des adultes ; il fit de sa maison une sorte de bureau de placement gratuit pour les employés méritants qu'il recommandait en personne, en les conduisant lui-même là où ils le voulaient placer et en répondant d'eux.

Jamais il n'avait été plus occupé que depuis qu'il n'avait plus rien à faire.

Mais aussi, ajoutons qu'au bout de quelques années, tout le monde, dans son quartier, le connaissait sous les meilleurs auspices et sa réputation était celle du plus honnête homme du monde.

On ne lui reprochait qu'une seule chose, c'était d'avoir obstinément refusé de se laisser porter candidat au conseil municipal.

Or, tandis que les années se passaient, Madeleine, la fille de M. Archambault, grandissait et, peu à peu, elle arriva en âge d'être mariée.

Et le père qui, on le sait, adorait son unique enfant, comprenait bien que le moment était venu où il fallait songer à se séparer d'elle. On peut croire que ce fut le premier véritable chagrin qu'il

qui devait remplir le rôle d'Abner fait annoncer qu'il ne peut jouer. Un enrouement compliqué d'un gros rhume tenace, opiniâtre, gagné en chemin de fer, annihilait complètement l'organe vocal du malheureux artiste.

Plusieurs médecins sont appelés à tour de rôle et tous ordonnent, vous devinez quoi... Eh ! parbleu ! les fameuses Pastilles... dont nous ne dirons pas le nom, ne voulant pas leur faire de réclame.

La représentation eut lieu, mais voilà qu'au lever du rideau, Abner, que hantait le souvenir de ce remède sauveur, débute ainsi :

Oui, je viens dans son temple adorer Géraudel.

Tous les spectateurs connurent ainsi le nom des Pastilles employées par l'artiste, et comme il faisait très froid et que beaucoup s'enrhumaient le soir en sortant du théâtre, le lendemain les pharmacies de la ville qui avaient en dépôt les Pastilles Géraudel étaient mises au pillage.

On trouve les Pastilles Géraudel à Saumur, chez MM. NORMANDINE, GABLIN, ERNOUL, D'HUY, pharmaciens.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 21 février 1887,

Grand succès du Théâtre d'Angers

Les Femmes Collantes

Comédie-bouffe nouvelle en 5 actes, par M. Léon Gandillot,

Représentée pour la première fois à Paris, le 16 octobre 1886.

DISTRIBUTION :

Badinois, notaire.....	MM. Vadius.
Mourillon, rentier.....	Duchâteau.
Camluchard, employé.....	Leprin.
M. Dumont.....	Rims.
M. le maire.....	Stervenon.
Rodolphe, garçon de mairie.....	Robert.
Hippolyte, clerk de notaire.....	Florentin.
Octave, id.....	Penard.
Edgard, id.....	Faucheur.
Le garçon de bureau.....	Bouvier.
M ^{me} Mourillon.....	M ^{me} Schils.
Irma de Saint-Mamilla.....	Curnier.
Héloïse Plumard.....	Valérie.
Rose.....	Féal.
Marguerite Mourillon.....	B. Mallet.
Céleste.....	Priolau.
Julie.....	Mallet.
Une femme de chambre.....	Juliette.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi-Gras, 22 février,

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ

Grand orchestre de trente musiciens.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Mardi 22 février,

A l'occasion du Mardi-Gras,

JOSÉPHINE VENDUE PAR SES SOEURS.

Marché de Saumur du 19 Février 1887

Blé semence (l'hect.)	—	Graine de trèfle	50k.	42 30
Blé nouveau (l'hect.)	—	— luzerne	50k.	40 —
From. 1 ^{re} q. l'h. 77k.	17 50	— de lin.	50k.	—
Halle moyenne, 77k.	16 47	Foin (la charr.)	780k.	70 75
Seigle.....	75k.	— Luzerne	780k.	60 65
Orges.....	65k.	Paille	780k.	45 50
Avoine.....	50k.	Amandes en c.	780k.	—
Fèves.....	75k.	— cassées	50k.	—
Pois blancs.....	80k.	Cire jaune.....	50k.	190 —
rouges.....	80k.			
Colza.....	65k.	Chanvres 1 ^{re} qualité,		
Chenevis.....	50k.	— les 52 k.	500.	43 —
Farine culas. 157k.	49 —	— 3 ^e	—	41 —
Hulle de noix. 50k.	125 —	— 3 ^e	—	39 —

CIDRE DE BRETAGNE

La barrique..... 40 à 45 fr.

éprouva.

Et il n'osait l'avouer à personne, — pas même à lui !

Au contraire, très hautement il traitait d'égoïstes les parents qui, pour conserver leurs filles près d'eux, ne font rien pour les aider à trouver des maris.

— Le bonheur de son enfant doit passer avant le sien propre, se plaisait-il à dire, et le devoir du père de famille est de bien marier sa fille.

(A suivre.) H. GOURDON DE GENOUILLAC.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Sommaire du n° 308 (20 février) : Chronique de la Lanterne : La nourrice de M. Grévy. Les diamants de la couronne vendus aux enchères. La citoyenne Paule Minck à Bordeaux. Un bal à l'Élysée. Honnêteté des républicains. A quoi pensent les républicains. Fable : En république ! La Russie protège la France. Le vol érigé en principe.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 20 février 1887.

Versements de 77 déposants (12 nouveaux), 18,250 fr. 60.

Remboursements, 50,775 fr. 61.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER
à Voie étroite de l'Ouest (Réseau de Saumur).

Par décision du Conseil d'administration en date du 31 janvier 1887, et conformément à l'article 3 des statuts, le siège social de la C^{ie} a été transféré à Paris, rue Baudin, n° 14.
Le Président du Conseil,
VON OVEN.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A AFFERMER

En bloc ou en détail, au gré des amateurs,

Pour entrer en jouissance en 1887,

Le dimanche 27 février 1887, à 1 heure, En la Mairie de St-Lambert-des-Levées,

La Ferme de la Gagnerie

Occupée par le sieur Meschine-Raguin,

Située communes de Saint-Lambert, Vivy et Allonnes,

Comprenant : bâtiments, terres et prés, le tout contenant environ 29 hectares 66 ares 24 centiares.

Une grande partie des terres à la porte de Saumur peut être cultivée en jardins.

On pourra traiter, avant le jour indiqué, en s'adressant à M. GUENY-VEAU, propriétaire au château de la Salle, près Montreuil-Bellay, ou à M^e PINAULT, notaire. (63)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, Ensemble ou séparément,

I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Baigneux, au bord du Thouet, à l'abri des inondations.

Cette propriété comprend : maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cave en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, serre, le tout contenant environ 22 ares.

II. UN CLOS DE VIGNE, contenant 66 ares, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

UN MÉNAGE, cocher et cuisinière, demande une place pour la Saint-Jean.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un Morceau de Vigne

Contenant environ 22 ares,

Situé au Clos-Loup, joignant d'un côté M. Poisson.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Coteaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

L'AUBERGE

DU CANARD-ROUGE

Rue du Petit-Versailles, n° 12.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, rue d'Orléans. (67)

A LOUER

Grande Cave et Maison

Situées à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve Antoine POITOU. (69)

AVIS

Au 1^{er} Mars prochain, le Bureau de Tabac, actuellement rue de l'Hôtel-de-Ville, sera transféré rue Dacier, en face la Caisse d'Épargne.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons

CH. FAY, inventeur

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875



PLUS DE FEU!
60 ans de Succès!
LINIMENT BOYER-MICHEL

J. GORMIER et H. PÉROM, à CHATRAUDOUX (Indre)
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Mollettes, Courbes, Vessigons, Angines, etc. — 5 fr. chez tous Pharm.



BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE
et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

UN JEUNE HOMME sérieux, exempt du service militaire et muni de ses brevets, demande des écritures ou une place de comptable.

S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex-économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

MAGASINS DE LA GLANEUSE
Rue Saint-Jean, n° 51 et 53

MODES

ON DEMANDE une apprentie pour les Modes. Conditions avantageuses.

AVIS
AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement : Selmes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ l'Onguent Souverain de A. P. MGT.

Seule Maison de vente, **L. BONNEAU**

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9, SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris
Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :
Six mois 7 fr.
Un an 12 fr.
On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

AUX ANÉMIQUES

Pour absorber du fer avec plaisir, prenez le

6 fr. 50 le flacon.

Addresser mandat-poste

Compagnie fermière à Bordeaux.

Se trouve à Saumur chez M. LAUMONDAIS.

VIN DU DOCTEUR

FERRUGINEUX

Se trouve dans les pharmacies privilégiées.

DENTS NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

MAGASIN PITTORESQUE

Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois

Rédacteur en chef: M. ÉDOUARD CHARTON

BUREAUX: 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29, A PARIS

ABONNEMENTS POUR 1887

10 fr. pour Paris.
12 fr. Départements.
13 fr. Union postale.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL - THOUARS - LOUDUN - POITIERS							SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ					SAUMUR - VERNANTES - CHATEAU-DU-LOIR.										
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir					
Saumur(Orl.)	2 08	6 53	»	»	1 39	4 16	8 34	Saumur(Orl.)	6 53	»	4 16	8 34	Saumur(Orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5			
Saumur(État)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	Saumur(État)	»	6 50	8 31	4 13	8 30	Vivy	»	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»	
Nantillyhalte.	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	8 43	Nantilly	»	7 03	8 37	4 26	8 43	Blou	»	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	»	7 29	9 19	4 52	9 08	Vernantes	»	8 33	12 31	»	3 40	6 14	»	
Brézé s.-Cyr.	»	7 17	9 02	11 11	»	4 39	8 56	— (dép.)	»	7 34	9 29	5 11	9 10	Noyant-Méon.	»	8 59	12 59	»	3 11	4 04	6 38	11 43
Montreuil(a)	»	7 24	9 19	11 15	»	4 45	9 02	le Vaudelnay.	»	7 43	9 40	5 11	5 17	10 11	Chât.-d-Loir.	»	10 07	2 14	2 47	5 09	7 43	12 32
— (dép.)	»	7 36	9 33	11 24	»	4 58	9 11	Baugé	»	7 58	9 50	5 20	5 44	10 22								
Thouars	»	7 55	9 59	11 57	»	5 23	9 37	Doué	»	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31								
Loudun	»	»	»	»	»	»	»															
Poitiers	»	»	»	»	»	»	»															

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) - ANGERS							SAUMUR (ORLÉANS) - TOURS								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	
Saumur	3 08	6 53	9 13	1 21	3 28	7 15	10 49	Saumur	8 26	8 31	9 28	12 48	4 34	7 04	10 24
St-Martin	»	7 08	9 28	1 33	»	7 27	»	Varennes	»	8 34	9 37	1 01	4 43	7 19	»
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»	Port-Boulet	»	8 45	9 45	1 13	4 59	7 30	10 42
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 44	»	La Chapelle	»	»	»	1 24	5 17	7 44	»
La Méritière	»	7 31	9 53	1 57	»	7 56	11 13	Langeais	»	»	»	1 52	5 50	8 15	11 11
Angers	»	7 38	10 41	2 40	»	8 33	11 59	Tours	»	»	»	2 25	6 40	9 11	11 53

COFFRE-FORT
DE LA
MAISON HAFFNER AÎNÉ
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,
PAUL GODET
IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.